



## COVID-19

### 5e communiqué

État de la situation 7 avril 2020 6h30, en lien avec le Covid-19, la municipalité de St-Gédéon de Beauce appuie les mesures gouvernementales.

Il est important de rappeler que le service de sécurité incendie demeure disponible pour les cas d'urgence. Toutefois un protocole rigoureux est mis en place afin de protéger nos pompiers ainsi que les citoyens. Afin de limiter les possibilités de sortie, durant la période de confinement, il est strictement **interdit de faire un feu de brûlage** sous peine d'amende.

Nous vous rappelons aussi une consigne mise en place par notre gouvernement qui concerne l'interdiction de rassemblement (ce qui inclut; les parcs, les stationnements, les terrains de camping, les cabanes à sucre, etc.)

Chaque petit geste compte plus que jamais!

La Municipalité suit le déroulement des évènements et participe activement à mettre en place les mesures préventives. Suivez-nous sur Facebook.

Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce  
stgedeon@globetrotter.net  
418-582-3341